

Les parcours sont de type : parcours construits.

12 SYSTEME DE PENALITE

Les IC préciseront le système de pénalité.
L'annexe P s'appliquera

13 CLASSEMENT

13.1 Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

4 courses au maximum seront courues et le classement sera établi en retirant la plus mauvaise course si 3 courses sont courues.

13.2 Une seule course est nécessaire pour valider l'épreuve.

20 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Les véhicules, remorques et bateaux stationnés sur le parking non gardé mis à leur disposition, le seront sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

22 INFORMATION COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez nous contacter :

CV Marseillan

Tel 04.67.77.65.22

Email : cvmarseillan@free.fr

Office de tourisme de Marseillan

Tel : 04 67 21 82 43 www.marseillan.com